

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-128 du 15 Mars 1984

portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1984 de la Province et des Districts du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée,
- VU La Loi Constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant amendements à la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU Le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU La Loi N° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents,
- VU L'ordonnance N° 2/PR/IE/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée,
- VU La Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs,
- VU Le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant Limites et dénomination des circonscriptions administratives,
- VU La Loi N° 84-001 du 7 Janvier 1984 portant Loi de Finances pour la Gestion 1984,

SUR Proposition du Ministre des Finances,

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 Mars 1984,

D E C R E T E :

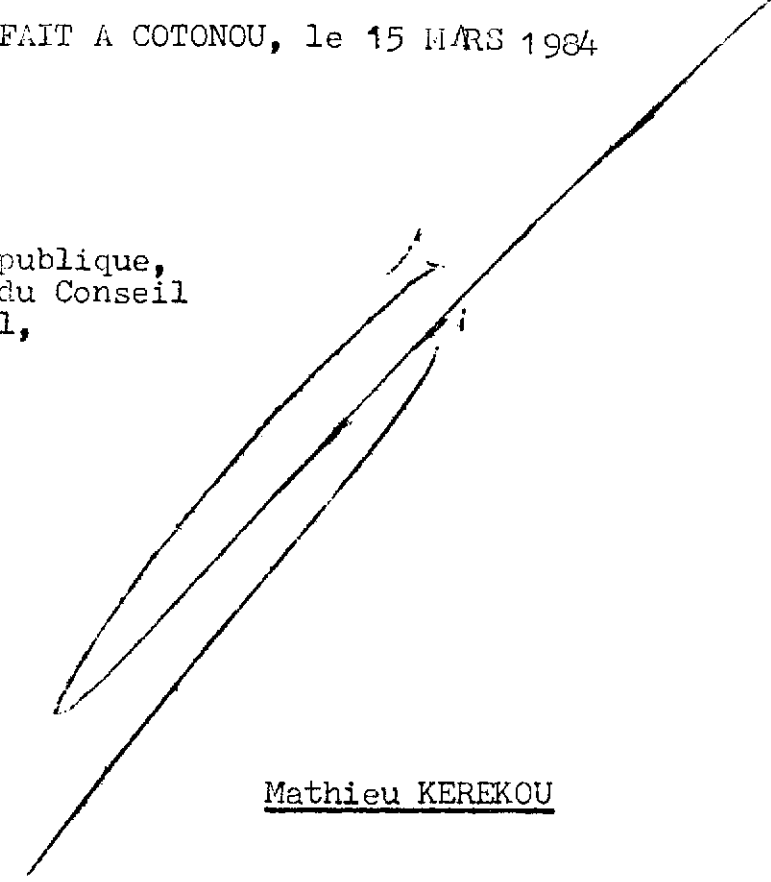
Article 1er..- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1984 de la Province du Borgou et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

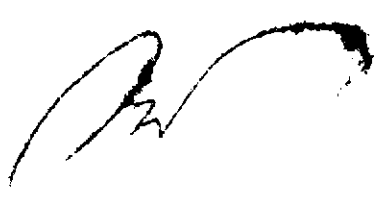
FAIT A COTONOU, le 15 MARS 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRFB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF 15 MISP
ET DAFA 6 MINISTRES 20 SGG 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE BCP 8 DB-
DCF 10 SOLDE - TRESOR - DI 15 DAFA-MF 2 PROVINCE ET DISTRICTS 16
DAT 2 DCCT 1 GDE-CHANC. 1 UNB-FASJEP 4 - BN 2 DAN 2 JORPB 1.

PROVINCE DU BORGOU

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE SEPT MILLIONS
QUATRE CENT TROIS MILLE TROIS CENT QUINZE 57 403 315

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ
CENT ONZE MILLE CENT QUINZE 2 511 115

T O T A L 59 914 430

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE SEPT MILLIONS
QUATRE CENT TROIS MILLE TROIS CENT QUINZE 57 403 315

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ
CENT ONZE MILLE CENT QUINZE 2 511 115

T O T A L 59 914 430

DISTRICT URBAIN DE PARAKOU

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT DIX HUIT
MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE DEUX MILLE DEUX
CENT VINGT 98 752 220

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS SEPT
CENT SEIZE MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX 8 716 832

T O T A L 107 469 052

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT DIX HUIT
MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE DEUX MILLE DEUX
CENT VINGT 98 752 220

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS SEPT
CENT SEIZE MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX 8 716 832

T O T A L 107 469 052

DISTRICT RURAL DE MALANVILLE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS SIX
CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE CINQ ... 22 660 765

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT VINGT
TROIS MILLE QUATRE VINGT DOUZE 323 092

T O T A L 22 983 857

.../...

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS
SIX CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE
CINQ 22 660 765

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT VINGT
TROIS MILLE QUATRE VINGT DOUZE 323 092

T O T A L 22 983 857
=====

DISTRICT RURAL DE KANDI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS
CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SIX CENT
SOIXANTE ONZE 23 193 671

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DEUX
CENT MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX 2 200 446

T O T A L 25 394 117
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS
CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SIX CENT
SOIXANTE ONZE 23 193 671

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS DEUX
CENT MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX 2 200 446

T O T A L 25 394 117
=====

DISTRICT RURAL DE NIKKI

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SIX
CENT CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE .. 17 605 475

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT QUATORZE
MILLE QUATRE CENT TRENTE SIX 314 436

T O T A L 17 919 911
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SIX
CENT CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE .. 17 605 475

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT QUATORZE
MILLE QUATRE CENT TRENTE SIX 314 436

T O T A L 17 919 911
=====

.../...

DISTRICT RURAL DE BEMBEREKE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS NEUF CENT NEUF
MILLE DEUX CENT SEPT 23 909 207

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT
CINQUANTE SIX MILLE NEUF CENT DIX 1 256 910

T O T A L 25 166 117
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS NEUF
CENT NEUF MILLE DEUX CENT SEPT 23 909 207

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT
CINQUANTE SIX MILLE NEUF CENT DIX 1 256 910

T O T A L 25 166 117
=====

DISTRICT RURAL DE TCHAUROU

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENTS..... 18 843 800

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT CENT CINQUANTE
DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE..... 752 874

T O T A L 19 596 674
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENTS 18 843 800

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT CENT CINQUANTE DEUX
MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE 752 874

T O T A L 19 596 674
=====

DISTRICT RURAL DE N'DALI

RECETTES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE SIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS 12 856 280

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQ MILLE
QUATRE CENTS 505 400

T O T A L 13 361 680
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE SIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS..... 12 856 280

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQ MILLE
QUATRE CENTS 505 400

T O T A L 13 361 680
=====

DISTRICT RURAL DE SEGBANA

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE SOIXANTE DOUZE 14 576 072

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Néant -

T O T A L 14 576 072
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CINQ
CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SOIXANTE DOUZE..... 14 576 072

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Néant -

T O T A L 14 576 072
=====

DISTRICT RURAL DE BANIKOARA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SIX
CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CINQ CENT
QUATRE VINGT SEPT 28 699 587

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT VINGT DEUX
MILLE CINQ CENT CINQUANTE TROIS 222 553

T O T A L 28 922 140
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SIX
CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CINQ CENT
QUATRE VINGT SEPT 28 699 587

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT VINGT DEUX
MILLE CINQ CENT CINQUANTE TROIS 222 553

T O T A L 28 922 140
=====

DISTRICT RURAL DE KARIMAMA

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CENT
QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT
HUIT 14 149 888

.../...

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS CENT QUINZE MILLE TROIS CENT QUATORZE	315 314
T O T A L	14 465 202

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUATORZE MILLIONS CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT	14 149 888
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS CENT QUINZE MILLE TROIS CENT QUATORZE	315 314
T O T A L	14 465 202

DISTRICT RURAL DE PERERE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX	15 498 470
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX CENT VINGT MILLE CENT QUINZE	220 115
T O T A L	15 718 585

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX	15 498 470
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX CENT VINGT MILLE CENT QUINZE	220 115
T O T A L	15 718 585

DISTRICT RURAL DE KALALE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT DIX SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE NEUF.....	19 817 839
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN.....	261 761
T O T A L	20 079 600

.../...

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS HUIT
CENT DIX SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE NEUF..... 19 817 839

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT SOIXANTE
ET UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN 261 761

T O T A L 20 079 600
=====

DISTRICT RURAL DE SINENDE

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE HUIT... 14 373 568

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLE QUATRE
CENT TRENTE SEPT 16 437

T O T A L 14 390 005
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS TROIS
CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE
HUIT 14 373 568

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLE QUATRE
CENT TRENTE SEPT 16 437

T O T A L 14 390 005
=====

DISTRICT RURAL DE GOGOUNOU

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS HUIT
CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE
VINGT DEUX 15 861 382

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE VINGT DEUX
MILLE SEPT CENT DEUX 82 702

T O T A L 15 944 084
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS HUIT
CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE
VINGT DEUX 15 861 382

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE VINGT DEUX
MILLE SEPT CENT DEUX 82 702

T O T A L 15 944 084
=====